



23 juillet 1947

p.III.C.4.al. - IV/Po.

02
1

B. 22. 10110. X

U. *[Signature]*

[Signature]

p. 2. 1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à vos instructions du 10 juin concernant la représentation des intérêts suisses en la République Populaire d'Albanie.

En l'absence du Ministre, M. Tuk Jakova, depuis près de deux mois à Tirana, j'ai pris contact hier avec le Premier Secrétaire de la Légation d'Albanie à Belgrade, M. Peço Kagjini qui assume l'intérimat en qualité de Chargé d'Affaires. Me référant à l'arrangement pris au sujet de la protection des intérêts albanais en Suisse, j'ai fait savoir à mon collègue albanais que le Gouvernement suisse se plairait de son côté à voir la Légation de Suisse à Belgrade assurer, de facto également, la représentation des intérêts suisses en Albanie. Je l'ai prié, en lui remettant l'aide-mémoire ci-joint en copie, de soumettre ce désir à son Gouvernement et de me faire connaître la suite que celui-ci consentirait à y donner.

M. Kagjini m'a demandé de lui préciser la portée que nous donnions à notre démarche, non sans laisser percevoir une certaine déception à voir la Suisse différer encore la reconnaissance formelle de son Gouvernement. M'inspirant de vos précieuses et opportunes indications, j'ai fixé mon interlocuteur sur le sens de notre démarche en laquelle

Au
Département Politique Fédéral,
Affaires Politiques,

B e r n e .

→ Original.

il pouvait voir, lui ai-je déclaré, une reconnaissance de fait de l'existence de l'Etat albanais et même une reconnaissance de fait de son Gouvernement, soit un premier pas vers ce qu'il eût désiré nous voir entreprendre. J'ajoutai que, en s'y décidant, le Conseil fédéral avait été mu par le désir de tenir compte des intérêts étant en jeu de part et d'autre.

Le Chargé d'Affaires d'Albanie m'a promis d'informer aussitôt son Gouvernement et de m'en faire connaître la réponse dès qu'il le pourrait. J'aurai soin de vous communiquer celle-ci dès qu'elle me sera parvenue.

Je saisis l'occasion de revenir sur la liste que vous aviez bien voulu joindre à votre lettre du 10 juin, la liste de nos compatriotes immatriculés auprès du Consulat de Suisse à Trieste comme Suisses établis en Albanie. Cette liste me paraît aujourd'hui dépassée. En effet, comme elle l'indique elle-même, M. Baltischwyler Emile vit depuis 1942 à Lausanne. La famille Hartel a été rapatriée au printemps de l'année dernière (voir correspondance échangée avec le Contentieux sous la référence du Département Politique Fédéral r.B.51.318.Alb. et r.C.45.You.470.1.). Quant à Mlle Julia Ebener, au service de cette famille, elle aura probablement rejoint la Suisse avec cette dernière. Dans une lettre reçue de M. Hartel, il était en effet question de quatre personnes désireuses de retourner au pays. Je pense que la question pourrait être éclaircie à Berne le mieux sans doute par l'Office Central Fédéral chargé des Questions relatives aux Suisses de l'Etranger ou encore en interrogeant M. Hartel même qui logeait dernièrement à l'Hôtel "Roter Turm" à Baden. De cette façon, le seul et dernier membre de la colonie suisse en Albanie se trouverait être Mlle Pavillard, ce qui n'est même pas dit, M. Hartel m'ayant une fois écrit qu'il ne se trouverait plus aucun Suisse en Albanie après

son départ. Peut-être M. Hartel pourrait-il aussi nous éclairer au sujet de cette personne.

Afin d'être exactement fixé, je vous serais fort reconnaissant si vous pouviez examiner par les voies suggérées plus haut, ce qu'il en est de ces deux dernières ressortissantes de Suisse et de me communiquer le résultat de vos obligeantes recherches.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre de Suisse en Yougoslavie:

p.o.

Secrétaire de Légation

Annexe: un aide-mémoire.